

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article6007>



# Déconfinement : quelles garanties pour le service public d'éducation ?

- SNES académique de Dijon - S3 - Editorial -



Date de mise en ligne : mardi 5 mai 2020

---

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

---

Le gouvernement ne s'en cache pas : le retour à un fonctionnement optimal de l'économie est lié à la reprise de l'école. Nos collègues de l'enseignement primaire doivent donc retrouver leurs classes le 14 mai malgré les recommandations du conseil scientifique qui préconisait de ne pas reprendre avant septembre. Réouverture des collèges, pour les 6e/5e, selon les zones géographiques, et renvoi de la décision pour les 4e/3e et les lycéens à fin mai pour une reprise début juin : c'est bien la dimension économique qui a primé !

Les départements de l'académie, tous en rouge, font pour le moment partie des zones où la réouverture des collèges ne serait pas possible à partir du 18 mai. Mais il faudra attendre le 7 mai et la publication de la carte « gelée » de la circulation du virus pour en avoir confirmation.

Quelle traduction concrète cela aura-t-il sur le terrain ? A quelles dates les établissements rouvriront-ils pour les élèves et les personnels ? Dans quelles conditions ? Comment la sécurité et le bien-être de toutes et tous seront-ils assurés ?

**Le protocole sanitaire définitif censé encadrer la réouverture des établissements du second degré vient d'être publié** (vous pouvez le trouver [ici](#)).

Il présente des évolutions par rapport au projet initial (lire [ici](#) l'analyse du SNES-FSU). Outre son application qui apparaît impossible dans beaucoup de situations, nous constatons des **reculs**, en particulier sur **le port des masques (masques « grand public » qui ne devraient pas être fournis systématiquement aux élèves pour lesquels ils ne seraient plus obligatoires en cours, les personnels en auraient deux par jour de travail...)**.

Ces incohérences sont la preuve que les considérations budgétaires ou de pénurie priment sur les considérations sanitaires. **Ces préconisations renvoient à la responsabilité individuelle le fait de se protéger ce qui est un dédouanement inacceptable de l'État employeur aussi bien qu'une entorse grave à la qualité du service public pour les familles.**

**Des instances académiques auront lieu dans la semaine à venir (CHSCT académique le 5 mai, Comité technique académique le 6 mai, CHSCT départementaux le 7 mai) en visio-conférence.**

Le SNES et la FSU vous encouragent à déposer **dès que possible un signalement sur le Registre Santé Sécurité** pour faire part de votre inquiétude, votre anxiété, des problèmes sanitaires, organisationnels, familiaux et autres posés par cette reprise en vous rendant sur [pia.ac-dijon.fr](http://pia.ac-dijon.fr). **Le signalement ne doit pas être trop long. Soyez factuels et parlez de l'impact sur votre santé physique et/ou psychologique.**

Une fois rédigé, votre signalement sera dirigé vers le DASEN et son équipe. Le but d'un signalement est d'alerter l'administration, laisser une trace et trouver une solution au problème rencontré afin que vos conditions de travail deviennent ou redeviennent normales et qu'elles n'impactent pas ou plus votre santé. Votre employeur est dans l'obligation de vous garantir des conditions de travail n'impactant pas votre santé.

Les membres du CHSCT académique (dont vos représentants FSU) vont également recevoir votre signalement. Nous avons par ailleurs besoin que vous nous fassiez parvenir les consignes de votre établissement, dès que vous les aurez reçues, à propos de la « reprise » notamment en ce qui concernent les points suivants (et tout autre que vous jugerez utile de d'aborder) :

- La Commission Hygiène et Sécurité de chaque établissement sera-t-elle sollicitée ? Dites-nous si c'est le cas dans votre établissement.
- La fourniture des masques aux collégiens et aux personnels et la mise à disposition de gel hydroalcoolique seront-elles possibles ?
- Combien de fois par jour aura lieu la désinfection des salles ?
- Comment sont pris en compte les risques de traumatismes pour les élèves que le respect du protocole sanitaire

## Déconfinement : quelles garanties pour le service public d'éducation ?

---

pourrait engendrer ?

- Comment sont pris en compte les risques psycho-sociaux pour les personnels placés dans une situation de travail empêché, de perte de sens du métier ?
- Y a-t-il dans votre établissement une volonté d'imposer le cumul du travail en présentiel et à distance (ce que même J.-M. Blanquer reconnaît comme impossible) ?
- Y a-t-il une volonté d'imposer des tâches en dehors de vos qualifications et de vos obligations de service ?

**Pour le SNES-FSU il est hors de question que le retour dans les établissements scolaires se fasse sans garanties sanitaires. Il ne doit pas se faire non plus au prix d'une perte de sens de l'activité professionnelle, et d'une atteinte au bien-être des élèves comme des personnels.**

N'hésitez pas à nous faire part de vos questions.